

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 V.9G** Vœu relatif à la fracture numérique touchant les seniors.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Considérant l'avancée en âge de la population parisienne et le nombre croissant de seniors en 2015 : Paris compte 465 000 habitants de 60 ans et plus, représentant 20,8% de sa population;

Considérant la politique volontariste de la collectivité parisienne en faveur de la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes âgées et notamment les plus en difficultés;

Considérant le nombre conséquent de seniors pouvant rencontrer des difficultés avec l'utilisation des outils numériques et le nécessaire délai quant à la prise en main de l'outil numérique de ceux qui le souhaitent ;

Considérant la systématisation en cours des démarches administratives et de la fracture numérique subie par un nombre élevé de seniors parmi les moins favorisés ;

Considérant que les formations proposées aux seniors pour les inciter à l'utilisation de l'outil informatique ne pourra toucher tous les publics mais seulement les plus volontaires et les moins isolés;

70% des 18-25 ans considérant qu'Internet est important pour se sentir intégré dans la société contre seulement 56% des plus de 60 ans selon les résultats de l'enquête annuelle 2016 publiée par l'Arcep, le Conseil général de l'économie (CGE) et l'Agence du Numérique;

Considérant l'attachement et l'importance de la version papier des documents administratifs pour ces usagers.

Aussi, sur proposition de de Marie Atallah, Fatoumata Koné, David Belliard, Anne Souyris et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

émet le vœu :

- Que soient maintenues des possibilités de continuer à utiliser des versions papier des divers documents concernant les seniors pour l'ensemble des démarches relevant de l'action de notre collectivité ;
- Que soit augmenté le nombre de permanences numériques dans les lieux publics et au plus près des lieux fréquentés par les personnes âgées;
- Que soient proposés des formations et accompagnements (déplacements) au domicile des personnes les plus isolées en ayant fait la demande afin de les aider à intégrer les dispositifs